

Securitas France : Dégradation continue des conditions de travail !

Le syndicat FMPS-i vous alerte quant à la situation préoccupante que traverse Securitas France.

Depuis plusieurs mois, Securitas France a engagé une vaste restructuration, dont personne ne connaît réellement ni les limites ni l'issue. Cette restructuration, menée sans transparence ni concertation, entraîne des conséquences graves pour les salariés.



Quelques exemples concrets et récents

- **Licenciement abusif d'un chef d'équipe incendie SSIAP 2 en juin 2025, au motif qu'il ne disposait pas de carte professionnelle, alors que la réglementation n'impose pas la carte professionnelle aux agents SSIAP.** Une erreur manifeste de droit, le tribunal des prudhommes est saisi.
- **Suppression injustifiée de 4 jours de congés payés à un salarié de l'agence de Rungis.** Grâce à l'intervention de notre service juridique en juin 2025, la situation a pu être régularisée en urgence.
- **Licenciement scandaleux d'un agent de sécurité avec plus de 20 ans d'ancienneté sur le site de l'Ambassade de Singapour, en mai 2025.** La FMPS-i a immédiatement saisi son avocat spécialisé pour entamer une action judiciaire.
- **Retenue abusive de 166 € sur salaire au mois de mai 2025 au détriment d'une salariée de l'agence de Lognes, en contrat partiel de 48 h/mois, planifiée sans son accord 60 h.** Son contrat n'a pas été respecté, et notre défenseur syndical est intervenu pour corriger l'anomalie.
- **Non-respect des week-ends de repos pour plusieurs salariés en juin 2025.** Là encore, la FMPS-i est intervenue auprès de l'agence de Lognes afin d'imposer l'application de la convention collective.

Ces faits sont graves.

Ils illustrent une multiplication des manquements et des abus au sein de Securitas France.

- **Licenciements infondés,**
- **Droits sociaux bafoués,**
- **Contrats non respectés,**
- **Planifications illégales...**

Vous n'êtes pas seuls !

Le syndicat FMPS-i reste mobilisé, réactif et disponible pour défendre vos droits.

Si vous êtes victime d'une situation similaire, d'une anomalie, ou d'une injustice, contactez sans délai vos représentants syndicaux FMPS-i ou un défenseur syndical FMPS-i.

FMPS-i – Syndicat de terrain, engagé à vos côtés.